

**Délibération n° 2025-117**  
**Transport à la Demande - Modification du Règlement intérieur**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 24  
Nbre de votants : 31  
Nbre de procurations : 7  
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025  
Secrétaire de séance : Madame Sandrine THOMAS

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents :** Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations :** M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

**Excusé.e.s et Absents.e.s :** M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 31  
Pour : 31  
Contre :  
Blanc :  
Abstention :

## **Rapporteur : Monsieur CASTAGNEDE Vincent**

M. le vice-président présente les modifications du règlement intérieur du service de transport à la demande (TAD) « Lakéo ».

- Prise en charge à domicile :

Ancienne rédaction : « La prise en charge à domicile est réservée aux personnes de plus de 75 ans sur validation en Mairie, ainsi qu'aux titulaires d'une CMI invalidité ou CMI stationnement/priorité sur validation Mairie ».

Nouvelle rédaction : « La prise en charge à domicile (*hors Biscarrosse*) est réservée aux titulaires d'une CMI invalidité, CMI stationnement/priorité ou d'une attestation d'un service médicosocial. Ces documents devront être présentés au conducteur ».

- Moyens de paiement acceptés à bord des bus :

Ancienne rédaction : « Les moyens de paiement acceptés à bord des bus sont : les espèces (aucun billet d'une valeur supérieure à 20 € ne sera accepté) et le paiement par carte bancaire sans contact (jusqu'à 5 titres unitaires) ».

Nouvelle rédaction : « Les moyens de paiement acceptés à bord des bus sont : les espèces (aucun billet d'une valeur supérieure à 20 € ne sera accepté) et le paiement par carte bancaire Visa ou Mastercard sans contact (jusqu'à 5 titres unitaires "voyages simples tout public") ».

- Vu la délibération 2020. 2291.SP du 17 décembre 2020 du conseil régional Nouvelle Aquitaine.
- Vu La délibération n°2023-109b du 17 octobre 2023 validant le contrat opérationnel de mobilité signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2023.
- Vu la délibération n°2025-078 du 17 juin 2025 créant « Lakéo », la marque de mobilité territoriale.
- Vu la délibération n°2025-80 du 17 juin 2025 portant sur le règlement intérieur du Transport à la demande « Lakéo ».

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver les modifications du règlement intérieur du TAD Lakéo présenté en séance et annexé à la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,



Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20251007-2025-117-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2025  
Date de réception préfecture : 17/10/2025